

Vendée. La crise affecte la prison et le suivi des justiciables

Ouest-France, Patrick GUYOMARD, le 24 novembre 2020

La crise sanitaire a accentué les difficultés rencontrées par l'administration pénitentiaire de Vendée, notamment pour le suivi des personnes placées sous main de justice.

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Vendée (Spip) suit actuellement 150 détenus contenus dans les maisons d'arrêt de La Roche-sur-Yon (photo) et de Fontenay-le-Comte, et 1 497 personnes en milieu ouvert. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

« La crise sanitaire perturbe énormément la continuité de notre service public », déplore Édouard Foucaud, directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Vendée (Spip). Cette administration est chargée d'accompagner les justiciables dans leur parcours d'exécution des peines, en milieu fermé et ouvert. Elle joue un rôle de prévention de la récidive et de réinsertion. « Nos services restent mobilisés pour ne pas lâcher notre public qui a particulièrement besoin d'accompagnement en ce moment. »

Les dossiers sont hiérarchisés

Le Spip suit actuellement 150 détenus contenus dans les maisons d'arrêt de La Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte, et 1 497 personnes en milieu ouvert, « Lesquelles sont considérablement affectées puisque nous avons modifié nos modalités de prise en charge », indique Édouard Foucaud. « Pour limiter les contacts physiques, nous avons dû hiérarchiser les personnes convoquées. » Le Spip se focalise en priorité sur les dossiers sensibles. « C'est-à-dire les suivis sociojudiciaires concernant notamment les délinquants sexuels, les auteurs de violences conjugales, les profils présentant un caractère de radicalisation... Tous ceux-là sont toujours convoqués physiquement dans nos services », précise Édouard Foucaud. Les autres bénéficient uniquement d'entretiens téléphoniques.

Suppression des actions et absences aux convocations

« Nous avons suspendu toutes nos actions collectives, comme les stages de citoyenneté, de sécurité routière... » Les peines de travail d'intérêt général (TIG) infligées par le tribunal correctionnel sont aussi sérieusement touchées. Beaucoup de structures susceptibles d'accueillir les « tigestes » sont fermées durant le confinement. « Heureusement, certains sont employés par les associations caritatives ou les mairies qui restent très mobilisées en cette période de crise », souffle le directeur du Spip.

Il déplore également en revanche « un fort impact juridique ». « C'est très compliqué d'établir une relation pérenne avec les nouveaux justiciables en ce moment. » Beaucoup ne se rendent pas aux convocations du Spip. « Dans ce cas, nous devons les renvoyer devant le juge d'application des peines, et du coup, certains passent par la case prison. »

Réinsertion : « Bonnes surprises et inquiétudes »

Concernant le volet réinsertion, Édouard Foucaud oscille entre « bonnes surprises et inquiétudes ». L'obligation de se former ou de travailler prononcée par la justice « est compliquée, mais reste possible. En effet, les associations d'insertion et les entreprises d'intérim continuent de très bien fonctionner. Ce n'était pas le cas lors du premier confinement. »

Les personnes condamnées font également parfois l'objet d'obligations de soins. « Nous avons des difficultés à faire respecter ces obligations, car les centres médico-psychologiques sont actuellement surchargés en raison de la hausse des demandes de prise en charge psychologique de la population qui vit mal le confinement. » Les rendez-vous sont reportés de trois ou quatre mois sur certains sites. « Il y avait déjà un manque de psychiatres et de psychologues en Vendée. La crise sanitaire exacerbe ces tensions, et cela touche directement notre public. »

« Des fragilités psychologiques »

Cette semaine, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation a relancé ses permanences délocalisées dans plusieurs villes de Vendée. « Car notre public a un besoin urgent de nous rencontrer, et pas forcément de manière contrainte », insiste Édouard Foucaud. « Nous constatons des phénomènes d'isolement, des fragilités psychologiques inquiétantes. Il y a une forte demande d'échanges en présentiel. Les entretiens téléphoniques ne sont pas aussi riches. Il est difficile de juger de l'état de santé physique et psychique de la personne. »